



5^{EMES} RENCONTRES ACL

CENTRE DE CONFERENCE CŒUR DEFENSE

9 FEVRIER 2010

PHARMACIENS D'OFFICINE : NOUVELLES MISSIONS - PARTAGE D'EXPERIENCES

Gilles BONNEFOND – USPO

Jusqu'à aujourd'hui, le rôle du pharmacien était défini par exclusion, toute personne non pharmacien se livrant au commerce de médicaments se voyant poursuivi pour exercice illégal de la pharmacie.

La loi HPST, dans son article 38, précise la liste des rôles et missions du pharmacien d'officine : le conseil pharmaceutique est ainsi reconnu comme une étape du parcours de soins. Dans son alinéa 7, l'article 38 prévoit que le pharmacien exerce le rôle de correspondant dans le cadre du suivi des patients chroniques. Entre deux consultations médicales, le pharmacien assure la surveillance du patient (observance, effets indésirables etc.) et engage le patient à poursuivre son traitement avec ou non adaptation de la posologie ou bien, s'il le juge nécessaire, l'adresse au médecin pour une nouvelle consultation.

Ces missions de suivi peuvent être complétées par des actions de dépistage et de prévention aussi bien que par une intégration aux équipes qui assurent l'hospitalisation à domicile des patients.

Sophie RIOLI – Pharmacien d'officine

Jusqu'à présent nous avons mené trois expériences de dépistage : les deux premières en 2007 et 2008, centrées sur le diabète et l'insuffisance rénale et menées par les Pays de Loire, la dernière en 2009, avec le soutien de la CPAM de Vendée.

Nous identifions les patients « à risque » et leur proposons de bénéficier gratuitement du dépistage organisé à l'officine. Nous recueillons leurs antécédents familiaux, leur poids et taille pour le calcul de l'IMC. Nous réalisons ensuite une mesure de la glycémie par lancette et une recherche de protéinurie par bandelette.

Au cours des deux journées de dépistage, nous avons reçu 27 personnes et nous avons repéré deux patients positifs, dont un confirmé et pris en charge. Notons que pendant ces journées, 1 500 personnes ont été dépistées au niveau départemental, 49 diabétiques identifiés dont une personne ayant un taux de glycémie supérieur à 6 g/l !

Ces actions de dépistage sont réalisées en étroite collaboration avec les médecins qui sont informés en amont. Elles nous permettent de sensibiliser des personnes qui ignorent leur état et qui ne sont donc pas prises en charge. Ces journées de dépistage sont consacrées à des pathologies silencieuses, telles que le diabète, l'hypertension, la BPCO ou l'insuffisance rénale chronique. Ce type de démarche à l'officine permet d'insister sur l'importance d'un dépistage précoce et de démystifier la démarche vis-à-vis de personnes qui ne se sentent pas malades et estiment ne pas relever de la consultation médicale.

Olivier GODART – Pharmacien d'officine

Nouvellement installés, nous avons décidé de diversifier l'activité de l'officine et de développer le maintien et l'hospitalisation à domicile. Nous avons engagé une politique de communication ciblée sur ces domaines auprès de nos patients.

Dans le même temps, nous avons établi un partenariat avec une association spécialisée dans l'hospitalisation à domicile. Notre objectif est de répondre au maximum aux besoins d'un patient quittant la structure hospitalière et réinstallé à domicile. Nous nous rendons sur place pour accompagner l'installation et effectuons des visites régulières au domicile du patient.

La loi HPST encadre le rôle du pharmacien et lui donne une vraie place comme acteur de la coordination des soins. C'est l'occasion pour les officinaux de passer du statut de « dispensateur de médicaments » à celui de professionnel de santé, réellement intégré à une équipe pluridisciplinaire.